

Séance du 19 mai 2022

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt-deux le **19 mai, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 avril 2022

**Membres présents :**

Date de la réunion :

19 mai 2022

**Titulaires** : Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Suppléants** : François GAUTRY suppléant d'Annick BARRÉ, Jean-Albert BOULAY suppléant de Marie-Agnès FERET

**Pouvoirs :**

Nelly ANTOINE a donné pouvoir à Cécilia NAUCHE  
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI  
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER  
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU  
Karine MICHOT a donné pouvoir à Jean-Michel DEZELU

**N°31.2022**

**Membres titulaires excusés** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

**Administration Générale –  
Fédération Nationale des  
Centres de Gestion de la  
Fonction Publique Territoriale  
(FNCDG) – CONGRES 2022**

Assistait également à la réunion Isabelle ROSSI-MICHEL, Inspectrice Principale, Conseillère aux décideurs locaux

Gilles DUPIN, Comptable Public – Responsable du Service de Gestion Comptable de Vendôme – excusé.

Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de l'organisation, par la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (FNCDG) d'un congrès ayant pour thème :

« Appréhender la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales dans un contexte de transitions et de réformes ».

Ce congrès se déroulera à Marseille, les 7, 8 et 9 septembre 2022.

Cette manifestation est ouverte aux présidents, vice-présidents, administrateurs, directeurs, directeurs-adjoints et collaborateurs des centres de gestion.

Les sujets abordés lors de ce congrès seront les suivants :

- La mise en œuvre de la réforme de la fonction publique territoriale ;
- L'impact de la crise sanitaire en matière de gestion des ressources humaines et ses enseignements pour l'avenir ;
- L'évolution des missions des centres de gestion et de leurs modes de fonctionnement ;
- Le rôle d'accompagnement des centres de gestion en matière de GPEEC ;
- Bilan de l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

Pour information, les frais d'inscription sont de 300,00 € par congressiste.

S'agissant de l'hébergement, les organisateurs du congrès ont bloqué des contingents de chambres dans différents hôtels. Pour bénéficier des conditions négociées, un prépaiement total est demandé lors de la réservation.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver la représentation du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher au congrès organisé par la Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à Marseille, les 7, 8 et 9 septembre 2022,
- d'approuver la prise en charge financière de l'ensemble des frais relatifs à cette manifestation par le budget du centre de gestion,
- d'approuver les conditions de réservation et de paiement des frais d'hébergement,
- d'approuver, à titre dérogatoire (pour l'intérêt du service, pour tenir compte de la situation particulière et pour une durée limitée), le remboursement des différents frais de mission, pouvant être engagés par les congressistes et relatifs à cet évènement, dans la limite des dépenses réelles,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 19 mai 2022

Publié ou notifié le : 30 mai 2022

Exécutoire le : 30 mai 2022

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Le Président,

Eric MARTELLIERE

